

toutes les étapes .Des réunions publiques seront programmées.

Au cours de l'année et afin de favoriser le meilleur fonctionnement des services publics (facteur, médecin, pompier...) et autre, nous allons entreprendre la numérotation des habitations et améliorer la signalitique.

Toute ces réalisation mobilisent beaucoup la municipalité, aussi je tiens à la remercier avec le personnel communal ainsi que les associations et toutes les personnes qui s'associent et s'impliquent au bon fonctionnement de la Commune.

Mes chers concitoyens, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016

Vive Sablières !

Michel

LES DEGATS D'ORAGE SUITE AUX EPISODES CEVENOLS DE L'AUTOMNE 2014.....

Notre commune a été effectivement classée «**commune sinistrée en état de catastrophes naturelles.**» Nous l'indiquons sur notre dernier bulletin.

Notre grande déception aujourd'hui provient du taux de subvention accordé**très faible ...de l'ordre de 23 %.**

Ce résultat va « plomber » le budget de la commune pour plusieurs années et de ce fait d'autres travaux nécessaires, d'autres améliorations ne pourront voir le jour que bien plus tard !

Nous avons porté réclamation faisant ressortir les situations de dégâts subis. En réponse, nous avons reçu la visite d'un expert pour un complément d'analyse ! Pas de retour à ce jour. RH



L'ADDUCTION D'EAU DANS LA HAUTE VALLEE DE LA DROBIE ...

Ca y est... Le chantier a commencé

Au cours de sa réunion du 8 août dernier, la commission des appels d'offres a sélectionné l'entreprise BOYER pour réaliser ce chantier.

Début septembre, les travaux débutaient dans la zone de captage de la source.

Aujourd'hui, le projet avance comme prévu !

le captage est terminé

le bac de décantation est en place

le réservoir principal devrait être en place en début d'année 2016

La pose des canalisations est en cours.

Actuellement la canalisation est posée jusqu'aux hameaux des Escoudercs et de Orcières

Ci-contre 3 photos qui montrent l'avancement des travaux. RH

LES EOLIENNES...

Des discussions existent au niveau des Communautés de Communes et dans le cadre de la transition énergétique, l'idée d'un champ éolien refait surface.

RH

LE CAFE DU VILLAGE ...

Voici un an que le café du village fonctionneun lieu de convivialité que tout le monde apprécie.



Pour tout renseignement ou réservation vous pouvez téléphoner au 06 11 58 85 96

LA SALLE DES ASSOCIATIONS ...

Les travaux sont pratiquement terminés. Cette salle devrait être remise aux associations très prochainement

LA MAISON ANDRE ou LES DELICES D'ELFIRIE



« Les Délices d'Elfirie » vous accueille tous les jours au magasin mais aussi
par téléphone au 0784128901...ou
0475897135
par internet julielutin@nordnet.fr
<http://www.facebook.com//lesdelicesdelfirie>

NOS DIFFERENTES ASSOCIATIONS ...à SABLIERES

La Tête dans les étoiles ...théâtre

Asso so Cepe les jeunes du village

APE les parents d'élèves

La Boule Sabliéroise essentiellement pétanque

Le marché du village durant la période d'été

Sablières.com animations diverses

ACCA les chasseurs

LA TETE DANS LES ETOILES...une nouvelle association à Sablières

Cette association devrait présenter sa « première » en début d'année

L'ASSO SO CEPES ...: association créée en novembre 2014 par les jeunes de Sablières

Un an déjà que cette association a vu le jour sous l'impulsion de quelques jeunes. Encadrée par le service jeunesse de la Communauté de Communes Beaume Drobie, cette association a su proposé plusieurs activités et animations aux jeunes du village et des villages voisins.

Elle vient d'organiser son assemblée générale annuelle.

L'ACCA de SABLIERES ...



Association Communale de Chasse Agréée
De SABLIERES

Le Conseil d'Administration de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) et l'ensemble des chasseurs de Sablières profitent du bulletin d'informations municipales pour présenter aux habitants de notre commune ses meilleurs vœux pour l'année 2016. Ils renouvellent leur volonté de limiter au mieux les nuisances causées aux propriétés par les sangliers et en cela restent à l'écoute de tous.

Comme vous le savez, l'ACCA a été constituée en 1969 conformément aux dispositions de la loi Verdeil qui organisait la chasse dans les communes rurales où les propriétés étaient morcelées. Cette loi accordait des droits aux propriétaires fonciers et leur imposait un certain nombre d'obligations. Elle protégeait tous les habitants, propriétaires fonciers ou non, de l'exercice de la chasse par des personnes « étrangères » à la commune susceptibles de venir évoluer sans contrôle sur le territoire communal et éventuellement perturber sa tranquillité.

Par souci d'équité démocratique, elle lui imposait de répondre favorablement à la demande de sociétaires' « étrangers » sans territoire pour leur permettre la pratique de la chasse. C'est ainsi que notre ACCA s'est toujours montrée respectueuse de ces dispositions et ouverte aux demandeurs qui montraient un réel souci d'attachement à notre commune et à la vie de ses habitants. Beaucoup ont même acquis de vieilles bâtisses pour les restaurer, en faire des résidences secondaires, et devenir ainsi membres de notre communauté.

Les nouvelles dispositions de la dernière loi sur la chasse ont profondément modifié cet équilibre. Désormais il suffit de se rendre propriétaire de 2 ha de terrains pour pouvoir obtenir une carte de sociétaire de l'ACCA au titre de propriétaire. C'est ainsi que récemment plus d'une dizaine d'individus se sont portés acquéreurs de parcelles de 2 ha pour en devenir membres de droit. On a vu ainsi la propriété Dubucquoy achetée et être revendue aussitôt à la découpe par lots de 2ha01ca. Il est vraisemblable que ce phénomène va perdurer. D'autant que ces demandeurs ne sont pas sans territoire puisqu'ils habitent et pratiquent la chasse dans les communes voisines. Le gibier est-il plus rare et de moins bonne venaison à Montselgues, Thines, Faugères, etc.?

Cette « invasion » massive de notre commune nous fait nous poser un certain nombre de questions et notamment sur le but final poursuivi par ces nouveaux arrivants et leurs « incitateurs »?

Augmentation de leur territoire de chasse ? Spéculation foncière ? Intérêt pour la commune et ses habitants ? A ce jour nous ne savons pas répondre, à l'exception de la dernière proposition : « aucun intérêt pour la commune », le minimum de foncier acquis dispense même du recouvrement de la taxe foncière... donc « tout bénéfice » pour eux les contraintes restent à la charge de la commune.

L'Office National de la Chasse et les Fédérations Départementales de chasseurs ne semblent pas préoccupés par ce phénomène. On est en droit de se demander s'ils ne sont pas complices de ce démantèlement foncier, qui n'en doutons pas mettra la gestion communale des ACCA en danger avant de mettre leur existence mêmes en péril. Mais pour eux aussi quels seraient les objectifs poursuivis ? Il est dit que ces dispositions ont pour objet un encouragement à recruter de nouveaux chasseurs. En ce qui nous concerne, dans les nouveaux venus, aucun n'est un nouveau pratiquant et tous courent la campagne des communes voisines depuis bien longtemps. On peut mesurer ainsi l'efficacité de telles dispositions, du bon sens et de la compétence de leurs prescripteurs.

Quel lobby a donc poussé les Députés et Sénateurs pour l'adoption de telles dispositions ? Quand ils sont interrogés en entretien de face à face, ils semblent étonnés de cette situation et généralement la condamnent. Que doit penser le citoyen, chasseur ou non, quand il voit que d'un côté ils encouragent et subventionnent le remembrement foncier et qu'ils votent de l'autre une loi qui organise son démantèlement ? Veulent-ils se débarrasser des ACCA : Association COMMUNALE de Chasse pour en faire tout simplement des Associations de Chasse et abandonner ainsi son ancrage communal et donc de vie de proximité?

Il était de notre responsabilité de tenir les habitants de notre village informés de cette affaire qui ne manquera pas d'avoir des incidences fâcheuses pour tous.

Le Conseil d'Administration continuera de protéger autant que faire ce peut la tranquillité de notre commune des nuisances liées à la chasse et qui ne sont pas uniquement celles causées par les sangliers. Il vous tiendra régulièrement informés de l'évolution de cette situation car il connaît votre volonté sincère pour la défense de la ruralité et sait compter sur votre soutien.

Bonne année, bonne santé, beaucoup de réussite et de bonheur pour tous et pour notre village en 2016.

Le président de l'ACCA
Roger ZAMPA

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Comme nous l'indiquions sur notre bulletin précédent, le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC), un service du syndicat de rivière Beaume Drobie qui doit contrôler tous les assainissements individuels de la commune a commencé sa campagne cet été. Les assainissements des hameaux du Grimaldès, de la Gardette et du Chambon ont tous été contrôlés.

La campagne interrompue pour permettre au technicien de préparer les rapports de diagnostic va reprendre en début d'année 2016 sur les autres hameaux.

Pour plus de renseignements et en particulier pour toute nouvelle installation, vous pouvez vous adresser directement au responsable du SPANC Monsieur Luc FERRAND (Syndicat des rivières Beaume Drobie à Lablachère) au 04 75 39 88 17.

RH

LE CYNIPS du CHATAIGNER....

La récolte 2015 bien que meilleure par rapport à la récolte précédente reste encore très réduite. On a pu observer moins de galles sèches qui sont le résultat des attaques du cynips

Il faut peut-être y voir aussi une certaine réussite de l'introduction du Torymus, prédateur du cynips lâché au cours du printemps dernier

Pour plus d'information, vous pouvez

- visiter le site internet : www.cynips-chataigne-ardeche.com
- contacter le Syndicat de défense de la châtaigne d'Ardèche 04 75 64 04 61
(4 avenues de l'Europe Unie BP 128 07001 PRIVAS Cedex)
- contacter La Chambre d'Agriculture au 04 75 20 28 00
Ou le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche au 04 75 36 38 60

RH

LA RENOVATION DES CHATAIGNERAIES...



La campagne d'aide à la rénovation des vergers ardéchois de châtaigniers se poursuit.

Les diagnostics gratuits de mise en valeur des châtaigneraies abandonnées sont assurés :

- par la Chambre d'Agriculture (Hélina Deplaude et Eric Bertoncello - 04 75 20 28 00 -

helina.deplaude@ardeche.chambagri.fr - eric.bertoncello@ardeche.chambagri.fr)

- ou par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (Camille Demené - cdemene@parc-monts-ardeche.fr - tel 04 75 36 38 63).

La gestion des aides à la rénovation du verger est assurée par le PNR (contact Camille Demené). Les aides sont de 50% des coûts HT des travaux d'élagage des vergers productifs ou d'ouverture de vergers abandonnés (débroussaillage, abattage).

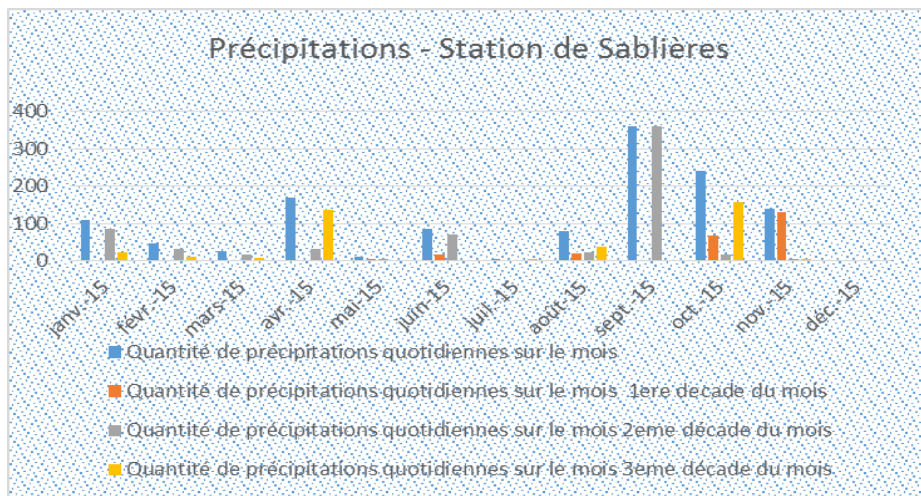
Les parcelles doivent être situées sur une commune du Parc.

Les aides sont ouvertes à de nombreux bénéficiaires :

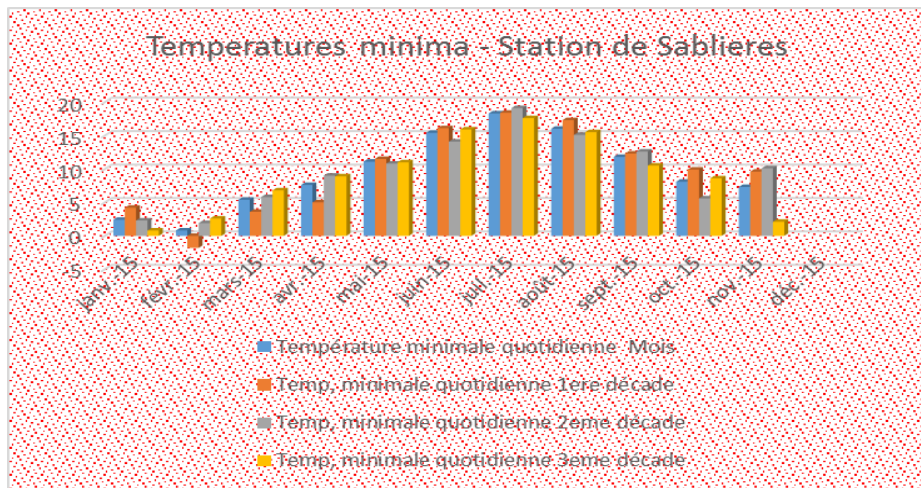
- les castanéiculteurs inscrits à la Mutualité Sociale Agricole (agriculteurs à titre principal, secondaire, retraités ou cotisants solidaires),
- les propriétaires fonciers,
- les communes
- les collectivités adhérentes au Syndicat mixte du Parc
- les associations du territoire du Parc.

Les vergers concernés doivent être engagés dans la démarche d'Appellation d'Origine Protégée « Châtaigne d'Ardèche » et/ou dans la démarche de labellisation en Agriculture Biologique.

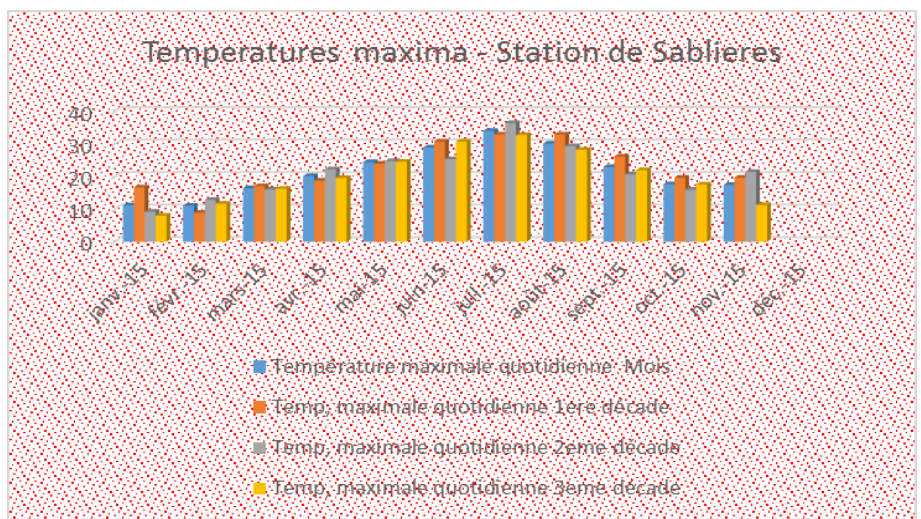
QUELQUES INFORMATIONS METEOROLOGIQUES en provenance de la Station Météo France de Sablières



Un automne quelque peu pluvieux
...super bon pour les nappes !



Ces résultats montrent :
- un petit coup de chaud au cours de la première décade de novembretant pour les minimas que pour les maximas



LE TRI DE NOS DECHETS...



Environ 350 kg de déchets sont jetés directement par chaque français tous les ans

Parmi ces déchets ménagers générés on va retrouver :

-des déchets ménagers recyclables

les emballages plastiques,
les emballages métalliques
les papiers, cartons
le verre

mais aussi les déchets verts, les déchets organiques recyclables par compostage

-des déchets non recyclables qui sont considérés comme des déchets résiduels

Le comportement éco citoyen de chacun de nous doit être de viser à

réduire la production de déchets

minimiser la quantité de déchets résiduels en s'appliquant à TRIER nos déchets

Cette somme de petits gestes produit de grands effets...

EE RH

DANS LES BACS JAUNES on trouvera

LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉCYCLABLES

Dans le bac à couvercle jaune



EMBALLAGES MÉTALLIQUES
(acier, aluminium)



PLASTIQUE
(bouteilles, bidons, flacons)



CARTON, CARTONNETTE



BRIQUES ALIMENTAIRES



PAPIER, JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS

- Bouteille en plastique
- Brique alimentaire
- Cartonnette
- Catalogue
- Couvercle métallique
- Cubitainer
- Enveloppes avec ou sans fenêtre
- Emballages métalliques (boîtes de conserves...)
- Emballages cartonnés des cadeaux (débarrassés de leur fenêtre en plastique)
- Emballage carton ...(bien vidé de la bûche de Noël)
- Emballages cartonnés des boîtes de chocolat (débarrassés du plateau plastique)
- Flacon alimentaire en plastique
- Flacon plastique de produit nettoyant
- Flacon plastique de produit de toilette
- Journaux, magazines, livres, prospectus
- Papier d'écriture (sauf carbone, calque, photo, sulfurisé, papier peint, mouchoirs)
- Spray de produit nettoyant

EE

**DANS LES BACS ou COLONNE à verre on trouvera
*LES DÉCHETS RECYCLABLES VERRE***



Uniquement ...

- Pot en verre
- Bocaux en verre
- Bouteille en verre
- Flacon de parfum en verre

EE

**DANS LES COMPOSTEURS on trouvera
*LES DÉCHETS VERTS ... LES DÉCHETS ORGANIQUES***



Pour les bio-déchets (les déchets organiques, les déchets verts), le compostage demeure la meilleure filière de traitement et permet ainsi d'éviter de charger les bacs à ordures ménagères:

(épluchures fruits et légumes, restes de table, coquilles œufs, noix, essuie-tout, serviette papier, papier journal, marcs et filtres de café, sachets thé tisane)

EE

**DANS LES BACS GRIS on trouvera
*LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES***



Ampoule à filament
Barquette en plastique
Blister
Boite d'œuf en plastique
Boite de fromage en bois
Cassette vidéo, audio
CD Rom
Déchets organiques si pas de possibilité de compostage
Films plastiques
Flûtes en plastique
Gobelets et pots alimentaires en plastique
Papiers spéciaux : carbone, calque, photo, sulfurisé, papier peint, mouchoirs, papiers cadeaux,
Plateaux plastiques des boîtes de chocolats
Pot alimentaire en plastique,
Rasoir jetable
Sachets plastique,
Vaisselle en verre (où déchetterie)
Papier et carton souillé

EE

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Ce type de déchet est considéré comme RECYCLABLE ...

Ce service est réservé aux particuliers du territoire du SICTOBA,

La collecte des encombrants est une prestation non payante du SICTOBA.

Cette collecte est réservée aux encombrants ménagers dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter dans un véhicule de tourisme. (cuisinière, réfrigérateur, lave-linge, fauteuil, divan

Il n'est pas autorisé de présenter plus de 3 m³ de déchets encombrants par collecte et par habitation individuelle.

Chaque habitation peut bénéficier de 2 collectes d'encombrants par an.

Pour recourir à ce service et pour toute autre information, il faut appeler le SICTOBA :

Les agents du SICTOBA sont là pour vous répondre

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Tel : 04 75 39 06 99

EE

AVEC NOS SENIORS ...



Ce 16 décembre dernier, l'équipe municipale recevait ce groupe pour un moment de convivialité. Après un apéritif et le mot d'accueil du Maire, les invités passaient à table.

Dans l'après-midi, les enfants de la commune arrivaient pour le goûter mais aussi pour rencontrer le Père Noël.

RH

UN SUPER REVEILLON DU JOUR DE L'AN à SABLIERES



Soirée très réussie qui réunissait environ 120 personnes pour fêter le passage à la nouvelle année.

Rien ne manquait dans les assiettes ni dans les verres de ces convives.

De plus un DJ plein de talents en faisait danser la plupart.

UN PEU D'HISTOIRE ...

Le gerbier construit à la fin de la moisson, parfois couvert par une sorte de bâche était alors ouvert et les fagots transportés sur une surface plane que l'on appelé l' »eire ». L' »eire » était souvent une surface en terre battue damée, parfois dallée de lauzes plus rarement cimentée.

Les fagots étaient soigneusement étalés sur 2 lignes, les parties grainées se trouvant au milieu de la surface. Cet ensemble formant un matelas de quelques 20 à 25 centimètres d'épaisseur. Parfois ils étaient déposés en cercle suivant les dimensions de l' »eire ».

Lorsque cette mise en place était terminée, l'opération de battage pouvait alors commencer.

L'outil utilisé s'appelait le fléau, en patois c'était « l'escoussou ». Il était constitué d'un long manche en bois (environ 2 m de long et de 30 mm de diamètre) prolongé par un élément toujours en bois qui s'appelait le battant, idem en patois.

Ce battant était attaché au manche par une sorte de courroie en cuir et devait tourner en l'air commandé par le manche que le batteur faisait tourner dans ses mains en même temps qu'il affalait l'ensemble.

2 batteurs et parfois 4, chacun équipé de son « escoussou » se mettaient autour des fagots étalés et démarraient en synchronisme le battage. Lorsque le rythme de battage était atteint on observait que les pailles étaient largement soulevées et délestées de leurs grains.

Après une première phase de battage, les pailles étalées étaient retournées pour faciliter la séparation des derniers grains au cours d'une autre phase de battage.

Les pailles étaient ensuite rassemblées en botte et les grains mis en sac avec tous les débris avant d'être vannés.

On entendait parfois le claquement de 2 battants qui n'étaient plus synchrones et les batteurs de s'écriaient « me de qe fase » ou autre belle expression. De même, parce que le rythme était bien maintenu on pouvait en arriver au sifflement ou à la chansonnette !

Enfant, j'ai vécu cette opération de battage qui rassemblait les gens du hameau soit pour aider soit pour passer leur récolte et malgré la chaleur de l'été, le maniement de l' »escoussou », la poussière bien présente tout se terminait par un bon moment de convivialité.

RH



RECENSEMENT
de la population 2016

Cette opération va se dérouler du 21 janvier au 20 février 2016..

Elle portera sur le recensement des logements et de la population

Notre agent recenseur, Madame Corinne HENNI ZOURGUI, procédera à la collecte des renseignements

Merci de lui accorder le meilleur accueil

L'ETAT CIVIL DE SABLIERES ...

Décès

Au cours de ce 2^{ème} semestre 2015 notre village a été grandement affecté avec les décès de

- Jean Jacques LANGLOIS 67 ans habitant au Chambon
- Roland THEROND 82 ans de Largeton .Roland THEROND a fait carrière à Avignon mais a voulu reposer dans son village natal.
- Régine BASTIDE 62 ans, nouvellement retraitée, habitante permanente du village
- Charles BASTIDE 91 ans du hameau de Marconnenche

....

Nous pensons à eux et présentons nos sincères condoléances à leurs proches.

Naissance

C'est avec grand plaisir que nous appris la naissance de Mahaut chez Juliette AILHAUD et Frédéric HUBERT. Mahaut HUBERT-AILHAUD est née à Bagnols sur Cèze le 1^{er} septembre 2015 et arrivée à Largeton de Sablières le 5 septembre.

Nos félicitations aux parents et tous nos meilleurs vœux de santé pour Mahaut.

Dans notre bulletin précédent nous annoncions la naissance de Madison chez Chloé SCHILDBERG et pour être plus précis nous rajoutons que Madison BONNARDEL SCHILDBERG est la fille de Chloé SCHILDBERG & Jean-Noël BONNARDEL

RH

Avec ce 54^{ème} numéro de Sablières infos, l'équipe municipale est heureuse de vous tenir informés des nouvelles de notre village et vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que 2016 vous apporte Joie, Santé et Bonheur !

